RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

Ville de Revel

EXTRAIT
du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Cession d'une emprise à la Région Occitanie pour la construction d'un hangar de stockage - Lycée des métiers de l'Ameublement & des Arts du Bois (LAAB) de Revel

N° 014.11.2025

Rapporteur :
Annie VEAUTE

L'an deux mille vingt-cinq le six du mois de novembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 28 octobre 2025.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 21
- Nombre de pouvoirs : 3
- Votants pouvoirs compris : 24

Présents
Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1ère adjointe, François LUCENA, 2e adjoint, Annie VEAUTE, 3e adjointe, Michel FERRET, 4e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5e adjointe, Jérôme GARCIA, 6e adjoint, Martine MARÉCHAL, 7e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FÉVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Bertrand JAULIN

Absents excusés
Valérie MAUGARD a donné procuration à Alain SARTORI
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS
Caroline MASSON a donné procuration à Annie VEAUTE
Brigitte BURSON-BRYER, Marie ARGENCE, Rémi DERON-LOUP, Robert CLÉRON, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
031-213104516-20251107-014112025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/11/2025
Publication : 07/11/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Dans le cadre d'un besoin pour le LAAB concernant le stockage de billes de bois sur leur site, la Région Occitanie a sollicité la commune pour l'acquisition d'une emprise foncière attenante au lycée.

Il s'agirait de construire un hangar quadrilatère rectangle fermé sur 3 côtés avec des élévations en bardage métallique laqué à deux pentes. Les bacs métalliques de façade et ceux des couvertures seront de teinte proche de celle de la salle omnisport située à proximité.

La parcelle communale à découper est cadastrée section AH n° 256 et l'emprise à détacher serait d'une superficie de 609 m^2.

Le branchement concernant l'eau d'irrigation nécessaire à l'arrosage du terrain de sport devra être déplacé.

L'accès s'effectuerait par l'entrée existante du lycée côté rue André-Charles Boule. Les clôtures présentent sur site seront conservées et des haies vives seront plantées sur les deux cotés actuellement sans végétation.

France Domaine a été saisi pour cette cession et a indiqué un prix de 7 500 € hors frais. Compte tenu de l'intérêt de ce projet pour les élèves du lycée, il est envisagé une cession à l'euro symbolique de cette emprise à la Région.

Sur proposition de madame Annie VEAUTE, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver la cession d'une emprise de 609 m^2 à détacher de la parcelle cadastrée section AH n° 256 à la Région Occitanie pour les besoins du LAAB,
- de céder cette emprise à l'euro symbolique compte tenu de l'intérêt public de cette opération,
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à cette cession,
- d'autoriser la région à déposer l'autorisation d'urbanisme pour la réalisation de ce projet.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 6 novembre 2025

Le maire	Le secrétaire de séance
Laurent HOURQUET	François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
031-213104516-20251107-014112025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/11/2025
Publication : 07/11/2025
Pour l'autorité compétente par délégation